



## Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier

### PROCEDURE DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

**Les étudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur** souhaitant s'inscrire à la Faculté de Droit et Science politique **sans disposer du diplôme requis** pour accéder de plein droit à la formation souhaitée (changement de filière, DUT, BTS...), doivent déposer une **demande d'équivalence**.

**Nb : les titulaires de Diplômes étrangers résidant dans un pays relevant de la procédure « Etudes en France » doivent obligatoirement faire acte de candidature sur l'Espace Études en France : <https://www.campusfrance.org/fr/procedure-etudes-en-France>**

Les demandes d'équivalence s'effectuent sur [l'application dédiée : candidature.umontpellier.fr](https://candidature.umontpellier.fr) entre le **lundi 16 avril** et le **vendredi 18 mai 2018**.

Le dossier imprimé doit être retourné accompagné de toutes les pièces exigées le **18 mai 2018** au plus tard (cachet de la poste faisant foi).

**IMPORTANT** : les candidats acceptés devront procéder à leur inscription effective, en suivant les **modalités d'inscription** dans le respect du **calendrier** établi.

TOUT DOSSIER INCOMPLÉT SERA REJETÉ